

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/039

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 26

SÉANCE EN DATE DU 16 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 5 : TRAVAUX SYLVICOLES 2020 EN FORET COMMUNALE DE SARRALBE.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Guy ROSSLER, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- approuve le programme et les propositions de travaux établis par l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour l'exercice 2020 d'un montant de 10.300,74 € H.T.,
- autorise le maire à lancer une consultation d'entreprises,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal de 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT